

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Les **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** fixent, dans un groupement de sous-bassins ou un sous-bassin correspondant à une unité hydrographique ou à un système aquifère, les objectifs généraux d'une gestion équilibrée de l'eau afin de satisfaire aux principes énumérés à l'article 1 de la loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992.

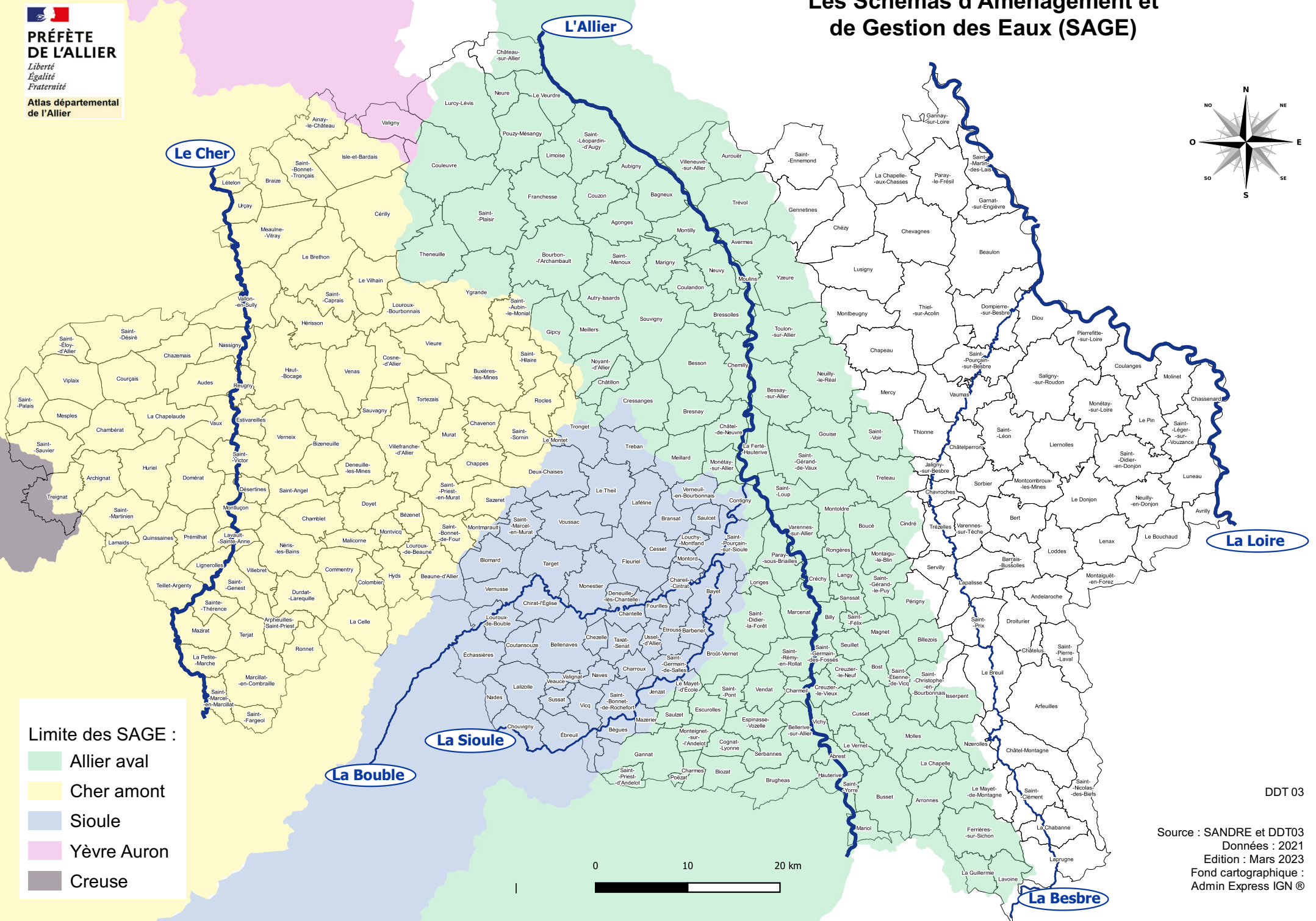
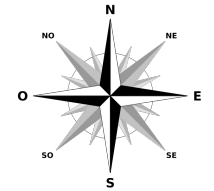
Les SAGE fixent notamment, dans le respect des orientations retenues dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), du bassin Loire Bretagne, les objectifs de protection des écosystèmes aquatiques et des ressources en eau, d'utilisation et de mise en valeur de ces ressources et de préservation des zones humides. Un SAGE, élaboré par la commission locale de l'eau et approuvé par l'autorité préfectorale comprend : un plan d'aménagement et de gestion durable, un règlement, un atlas cartographique.

✓ Quelques dates :

Les 4 SAGE du département ont été approuvés le 13/11/2015 pour le SAGE Allier Aval, le 05/02/2014 pour le SAGE Sioule, le 25/04/2014 pour le SAGE Yèvre Auron et le 20/10/2015 pour le SAGE Cher Amont. Le SAGE Creuse est quant à lui toujours en cours d'élaboration.

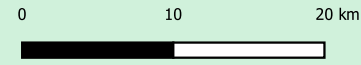
(Pour en savoir plus : www.gesteau.fr)

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)



Limite des SAGE :

- Allier aval
- Cher amont
- Sioule
- Yèvre Auron
- Creuse



DDT 03

Source : SANDRE et DDT03
 Données : 2021
 Edition : Mars 2023
 Fond cartographique :
 Admin Express IGN ©